



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

86

**MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES  
NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES**

Internet : [www.missionrdgeneve.ch](http://www.missionrdgeneve.ch) - E-mail : [missionrdc@bluewin.ch](mailto:missionrdc@bluewin.ch)

23, Avenue de France – 1202 Genève

Tél. : +41(22) 740.16.80 / Fax : +41(22) 740.16.82

=====

**70<sup>E</sup> SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU  
HAUT COMMISSAIRE**

**DU 07 AU 11 OCTOBRE 2019**

**INTERVENTION**

**DE**

**S.E.M. Gilbert KANKONDE MALAMBA**  
**VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE**  
**LA SECURITE ET DES AFFAIRES COUTUMIERES**

**LUE PAR**

**S.E.M. ZENON MUKONGO NGAY**  
**AMBASSADEUR ET REPRESENTANT PERMANENT**

**GENEVE, LE 07 OCTOBRE 2019**

**A vérifier à l'audition**

**Monsieur le Président,  
Distingués membres du Bureau,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,**

Au seuil de ce propos, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir excuser S.E.M. **Gilbert KANKONDE MALAMBA**, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur empêché, et qui m'a chargé de vous donner lecture de la déclaration ci-après :

C'est pour nous un grand honneur de prendre la parole, au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à l'occasion de la tenue de la 70<sup>ème</sup> session du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Zimbabwe au nom du groupe africain et félicite le Président de séance, l'Ambassadeur Boudjemâa DELMI ainsi que les membres du Bureau pour leur élection au Bureau de l'Excom.

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,**

La présente rencontre se déroule dans un contexte particulier pour la République Démocratique du Congo. En effet, pour la première fois de son histoire, notre Pays vient de connaître au début de cette année un passage démocratique du pouvoir.

Qu'il me soit permis, à la suite de ce fait historique, de rassurer l'auguste assemblée quant à la ferme volonté de Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi, Président de la République, Chef de l'Etat, de poursuivre la légendaire tradition d'hospitalité de notre Pays, dont les contingences de l'histoire et de la géographie ont placé aux premières lignes des flux migratoires.

Devenue depuis les jeunes années de son indépendance une destination privilégiée pour les ressortissants des pays limitrophes qui fuyaient les troubles et les guerres, la République Démocratique du Congo abrite à ce jour, 538.009 réfugiés, principalement 216.451 rwandais, et 172.809 centrafricains. Environ 73% de ces réfugiés vivent dans les milieux ruraux avec les communautés hôtes.

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,**

S'agissant du sujet à l'ordre du jour de la présente session, nous avons l'honneur d'affirmer que notre Pays a toujours donné la preuve de son engagement politique de lutter contre l'apatridie et le risque d'apatride sur son territoire. En RDC, en effet, la question de l'apatridie a été réglée par les dispositions de la Loi N° 04/024 du 12 Novembre 2004 relative à la nationalité congolaise, loi qui confère d'office la nationalité congolaise à l'enfant né en République Démocratique du Congo des parents ayant le statut d'apatrides ou des parents étrangers dont la nationalité ne se transmet pas à l'enfant.

Bien plus, la RDC a abrité en juin 2017, les assises régionales de la CIRGL sur l'apatridie, et, suivant la vision des Chefs d'Etats exprimée dans la Déclaration et le Plan d'action sur l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs d'Afrique, adoptés le 17 octobre 2017, un Comité Technique Interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie a été mis en place au sein du Gouvernement.

C'est dans ce cadre qu'il a été signé, en date du 15 Août 2019, un mémorandum d'accord entre le Gouvernement, à travers le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, en vue de la mise en œuvre du projet de l'éradication de l'apatridie en République Démocratique du Congo.

Par ailleurs, deux projets de loi seront présentés au Président de la République, pour l'adhésion, respectivement à la Convention relative au statut des apatrides du 28 septembre 1954, et, à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie du 30 août 1961.

Ce faisant, notre Pays voudrait profiter de la présente session, pour faire part des risques d'apatridie qui menacent d'anciens réfugiés angolais ayant opté pour le retour dans leur pays, mais qui continuent cependant à vivre en RDC sans statut défini ainsi que le sort des enfants des réfugiés rwandais, nés en RDC et qui n'ont aucun acte de naissance à ce jour.

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,**

Nous ne pouvons clore notre propos sans aborder brièvement une question qui nous tient particulièrement à cœur, celle du retour de nos compatriotes réfugiés dans les pays limitrophes.

A ce sujet, nous nous réjouissons d'avoir récemment signé avec la République d'Angola et le HCR, un accord tripartite pour le rapatriement de nos compatriotes issus des provinces du Kasai. Des dispositions d'accueil mises actuellement en place bénéficient d'ores et déjà à ceux qui ont choisi de rentrer spontanément au Pays.

La République Démocratique du Congo voudrait saisir cette opportunité pour renouveler au HCR sa demande de facilitation pour la mise en œuvre concrète des accords signés avec d'autres pays limitrophes, en vue de permettre le rapatriement effectif des ressortissants congolais réfugiés sur leurs territoires.

Pour terminer, il nous revient, de rendre hommage à la Communauté Internationale pour l'appui et l'aide qu'elle ne cesse d'apporter à notre Pays. Notre gouvernement tient également à remercier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, à travers son personnel qui effectue un travail remarquable en apportant de la protection et de l'espérance aux personnes vulnérables.

**Nous vous remercions vivement de votre attention.**